

**Section IFLA des services de
Bibliothèque et de recherche
parlementaires 30^e pré-
conférence annuelle Paris, 14
Août 2014**

**L'innovation dans le système
d'information parlementaire au
Cameroun**

**Par: ALIM GARGA
Directeur de l'Information Documentaire
Assemblée Nationale du Cameroun**



Assemblée Nationale du Cameroun

Introduction

Avec l'avènement du SENAT, le 30 septembre 2013, le Parlement Camerounais est entré dans un bicamérisme effectif. Les deux Chambres vont sans doute contribuer à la qualité de la production législative et du contrôle Parlementaire.

Cependant, il ya lieu de relever que dans l'exercice du mandat Parlementaire, la collecte continue d'informations et leur transposition en décisions politiques demeurent essentiels. Mais en raison du flux élevé d'informations, les Députés, leurs collaborateurs et le Public ne sont pas à eux seuls capables de le gérer. D'où l'implication des Bibliothèques Parlementaires entièrement financées par le Parlement pour ses besoins. A l'évidence, le rôle des bibliothèques et services de recherche pour les parlements est fondamental, mais ce qui préoccupe ici, c'est de proposer les moyens de les rendre plus aptes à répondre aux besoins réels des élus.

Dans cette perspective, l'exemple Camerounais de collaboration entre Bibliothèques et services de recherches utilisant les TICS nous parait innovant.

L'innovation est définie comme une nouveauté, un nouveau service qui implémenté a ou a eu du succès.

Partant de cette définition, on peut affirmer que l'Assemblée Nationale du Cameroun a connu ces derniers temps plusieurs innovations dans son système d'information parlementaire:

- Organisation des journées d'information parlementaire en début de législature les 18 et 19 novembre 2013. Evènement relayé par notre section dans le site de l'IFLA;



Images des journées
d'information parlementaire
les 18 et 19 novembre 2013



- Le site web de l'Assemblée Nationale, relooké, plus dynamique et conforme aux sites web parlementaires et aux directives du Word e-parliament conference sur les Tics. Il est accessible à l'adresse www.assnat.cm

Mais en raison des contraintes de temps, nous allons nous atteler uniquement à la présentation du processus de numérisation qui à notre avis est un projet novateur.

La Direction de l'Information Documentaire

La Direction de l'Information Documentaire est une des structures motrices de l'Assemblée Nationale. Elle est chargée de la gestion de la documentation nécessaire à l'information des parlementaires, du personnel et du public.

Elle contient en son sein trois (03) structures:

- La bibliothèque
- Les archives
- Le centre de recherche parlementaire

Elle compte quarante (40) personnes dont la moitié sont les cadres (pluridisciplinaires).

Pour l'essentiel, la mise en œuvre des missions de cette direction s'articule autour d'un service de veille qui consiste à rester en alerte durant les travaux de session, un service de réactivité pour répondre rapidement et efficacement aux besoins des Députés et enfin des services innovants intégrant les TICS.

Présentation du système de dématérialisation documentaire et de numérisation

- **Avantages**
- **Implémentation du système d'archivage**
- **Traitement physique et dématérialisation des archives.**

L'Assemblée Nationale du Cameroun exécute en partenariat avec [Newsky LTD](#) (entreprise camerounaise spécialisée dans l'ingénierie informatique) le projet de numérisation de ses archives.

Il s'agit de la mise en place d'un Système de dématérialisation documentaire et de numérisation au sein de la Direction de l'Information Documentaire de l'Assemblée Nationale du Cameroun.

- Objectifs:

1. Numérisation des documents,
2. Introduction des dits documents dans une Base de Données,
3. Mise en ligne.

- Pourquoi?

1. Besoin de mieux conserver les documents,
2. Besoin de les rendre plus accessibles,
3. Besoin de les réutiliser (conversion dans des formats différents).

Nous évoquerons successivement les avantages de ce projet novateur, les ressources humaines et matérielles mobilisées et les résultats obtenus.

Avantages

Cette Base de Données présente des avantages significatifs pour les utilisateurs.

- Disponibilité permanente
- Accès facilité
- Accès élargi
- Nouvelles formes d'accès
- Partage accru de l'information
- Conservation améliorée

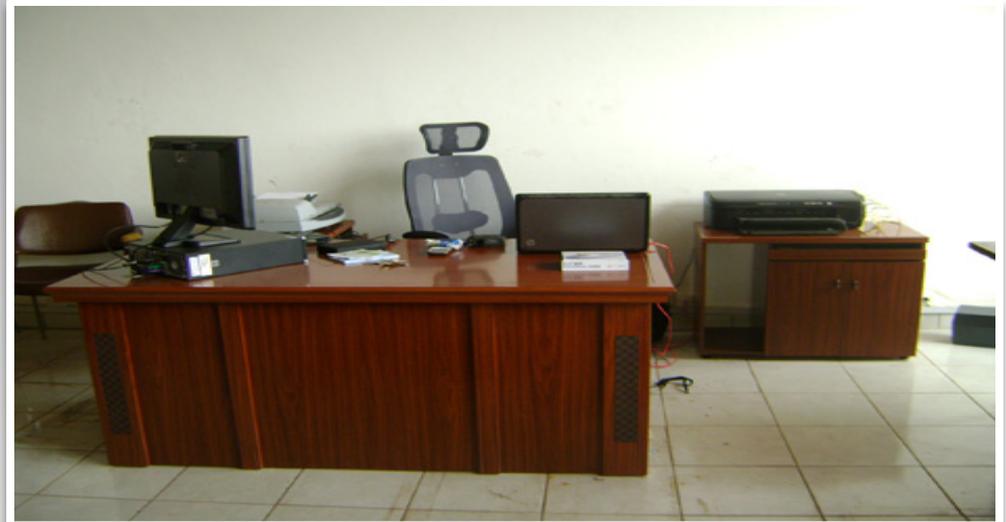
Ressources matérielles et Humaines

Aménagement des locaux existants



Fourniture du Matériel et mobilier

- 04 bureaux complets
- 02 copieurs
- 04 ordinateurs de bureau
- 02 Scanner professionnels
- 04 imprimantes professionnelles
- 01 Serveur Proliant HP ML370
- Onduleurs
- Disque dur externe pour sauvegardes



Extension réseau informatique

- **Installation armoire murale 6U comprenant:**

02 switchs (24 ports et 16 ports) + 01 baie de brassage de 24 ports Cat6 + 01 surge parasurtenseur



Implémentation du système d'archivage électronique

Personnalisation de l'interface de Greenstone

- *Traitement physique et dématérialisation d'une partie des archives (8^{ème} et 9^{ème} législature)*
- *Accessibilité de l'application à travers l'intranet de l'Assemblée Nationale*

Implémentation d'un système d'archivage électronique (Personnalisation de l'interface de Greenstone)

- L'application choisie pour la mise en œuvre de ce projet est Greenstone. Qui est open source et bénéficie de l'appui de l'UNESCO pour son développement.
- Notre partenaire technique NewSky LTD a procédé à la personnalisation de l'interface de l'application afin de faciliter sa prise en main par nos utilisateurs.
- Création du réseau virtuel

Traitement physique et dématérialisation des archives



Exécution des travaux

- Traitement physique et dématérialisation des archives de la 8^{ème} et de la 9^{ème} législature



Salle de traitement 01



Salle de traitement 02



Interfaces

- Les principales interfaces de l'application

FRANÇAIS ENGLISH

PAGE D'ACCUEIL NOS LOIS NOUS CONTACTER



ASSEMBLEE NATIONALE
Secrétariat Général
Direction de L'Information Documentaire

NATIONAL ASSEMBLY
Secretariat General
Department of Information and Documentation

Vous êtes ici : Accueil > Nos lois

Recherche...

1ère législature (6/0)

- Projets de lois (P.L.)
- Propositions de lois (P.P.L.)
- Lois promulguées
- Discours du P.A.N.
- Procès Verbaux
- Questions

2ème législature (6/0)

- Projets de lois (P.L.)
- Propositions de lois (P.P.L.)
- Lois promulguées
- Discours du P.A.N.
- Procès Verbaux
- Questions

3ème législature (6/0)

- Projets de lois (P.L.)
- Propositions de lois (P.P.L.)
- Lois promulguées
- Discours du P.A.N.
- Procès Verbaux
- Questions

4ème législature (6/0)

- Projets de lois (P.L.)
- Propositions de lois (P.P.L.)
- Lois promulguées
- Discours du P.A.N.
- Procès Verbaux
- Questions

5ème législature (6/0)

- Projets de lois (P.L.)
- Propositions de lois (P.P.L.)
- Lois promulguées
- Discours du P.A.N.
- Procès Verbaux
- Questions

6ème législature (6/0)

- Projets de lois (P.L.)
- Propositions de lois (P.P.L.)
- Lois promulguées
- Discours du P.A.N.
- Procès Verbaux
- Questions

7ème législature (6/0)

- Projets de lois (P.L.)
- Propositions de lois (P.P.L.)
- Lois promulguées
- Discours du P.A.N.
- Procès Verbaux
- Questions

8ème législature (6/0)

- Projets de lois (P.L.)
- Propositions de lois (P.P.L.)
- Lois promulguées
- Discours du P.A.N.
- Procès Verbaux
- Questions

9ème législature (6/0)

- Projets de lois (P.L.)
- Propositions de lois (P.P.L.)
- Lois promulguées
- Discours du P.A.N.
- Procès Verbaux
- Questions

Powered by Greenstone Server

FRANÇAIS ENGLISH

PAGE D'ACCUEIL NOS LOIS NOUS CONTACTER



ASSEMBLEE NATIONALE
Secrétariat Général
Direction de L'Information Documentaire

NATIONAL ASSEMBLY
Secretariat General
Department of Information and Documentation

Vous êtes ici : Accueil



Direction de l'Information Documentaire

Description de la Direction

La direction de l'information documentaire de l'Assemblée Nationale du Cameroun assure la constitution et la gestion de la documentation nécessaire à l'information des parlementaires, du personnel de l'institution et du public. Pour les besoins de la cause, l'Assemblée Nationale a créé en son sein une bibliothèque (disposant de nombreux ouvrages en français et en anglais, des publications officielles d'organisations internationales ...) et un service des archives (qui assure la conservation et la diffusion de toutes la production législative et administrative de l'Assemblée Nationale). Cette plateforme numérique participe du désir d'accomplir efficacement la noble et exaltante mission qui a été assignée à l'institution. A cet effet, dans le souci de moderniser d'avantage l'offre d'accès à l'information, et de pérenniser ses archives, l'Assemblée Nationale s'est engagée dans un processus de numérisation de ces dernières. Vous pouvez consulter ici l'ensemble des lois votées et adoptées au cours de toutes les législatures.

Identifiant

Mot de passe

Se souvenir de moi

Connexion

[Mot de passe oublié ?](#)
[Identifiant oublié ?](#)
[Créer un compte](#)

Design by Newsky LTD

FRANÇAIS ENGLISH

HOME OUR LAWS CONTACT US



ASSEMBLEE NATIONALE
Secrétariat Général
Direction de L'Information Documentaire

NATIONAL ASSEMBLY
Secretariat General
Department of Information and Documentation

You are here: Home > Our laws

Search...

1st legislature (2/0)

- Bill
- Laws promulgated

2nd legislature (2/0)

- Bill
- Laws promulgated

3rd legislature (2/0)

- Bill
- Laws promulgated

4th legislature (2/0)

- Bill
- Laws promulgated

5th legislature (2/0)

- Bill
- Laws promulgated

6th legislature (2/0)

- Bill
- Laws promulgated

7th legislature (2/0)

- Bill
- Laws promulgated

8th legislature (2/2)

- Bill
- Laws promulgated

9th legislature (2/0)

- Bill
- Laws promulgated

Powered by Greenstone Server

Exploitation

- L'application est accessible via tout navigateur web dans l'intranet de l'Assemblée Nationale à l'adresse <http://172.16.0.253> ou <http://archives>.
- L'accès à l'interface d'administration nécessite un identifiant et un mot de passe

Conclusion

Au terme de cette présentation, il y a lieu de relever pour s'en féliciter que l'Assemblée Nationale du Cameroun est résolument engagée dans la modernisation de son système d'information.

Vous en conviendrez avec nous chers collègues que les Bibliothèques et services de recherches pour le parlement doivent impérativement:

- s'arrimer aux TICS pour satisfaire les exigences des clients,
- tenir compte du milieu concurrentiel dans lequel elles évoluent et savoir qu'ils ne sont pas les seules sources d'information disponibles,
- s'efforcer d'être crédibles et efficaces.

Je vous remercie.